

L'évaluation des enseignants au Chili.

La construction d'un système contre tout pronostic.

JOSÉ WEINSTEIN, Université Diego Portales du Chili

*(En collaboration avec Carlos Eugenio Beca, Université
Diego Portales)*

Introduction : éléments de contexte

Évaluer les enseignants, une politique complexe

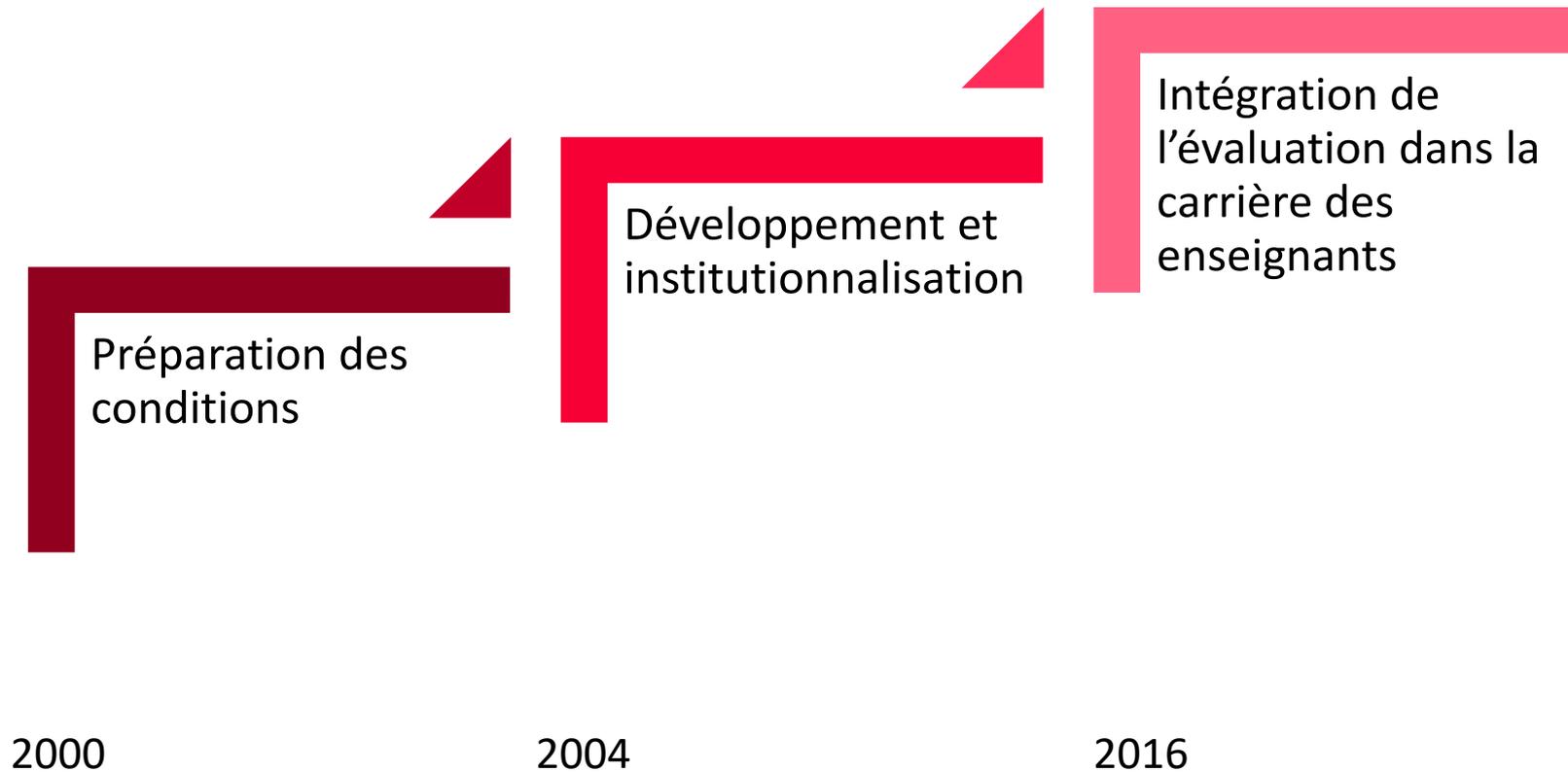
En Amérique latine, une majorité de systèmes éducatifs n'évaluent pas les enseignants ou les évaluent de manière bureaucratique/administrative.

Les raisons de la non-évaluation des enseignants sont de trois types :

- **technique** : difficultés à développer un système capable d'évaluer avec validité le travail des enseignants ;
- **politique** : difficultés à créer un consensus entre les acteurs politiques et sociaux sur les besoins et les avantages d'une telle évaluation ;
- **culturel** : difficultés à accepter que des professionnels de l'éducation tels que les enseignants soient soumis à une évaluation tout au long de leur carrière ;

Les tentatives d'évaluation des enseignants au Chili et en Amérique Latine ont généralement abouti à des mouvements sociaux ou politiques qui se sont opposés et ont empêché la mise en place de toute évaluation professionnelle des enseignants.

Les trois étapes du processus d'évaluation des enseignants au Chili



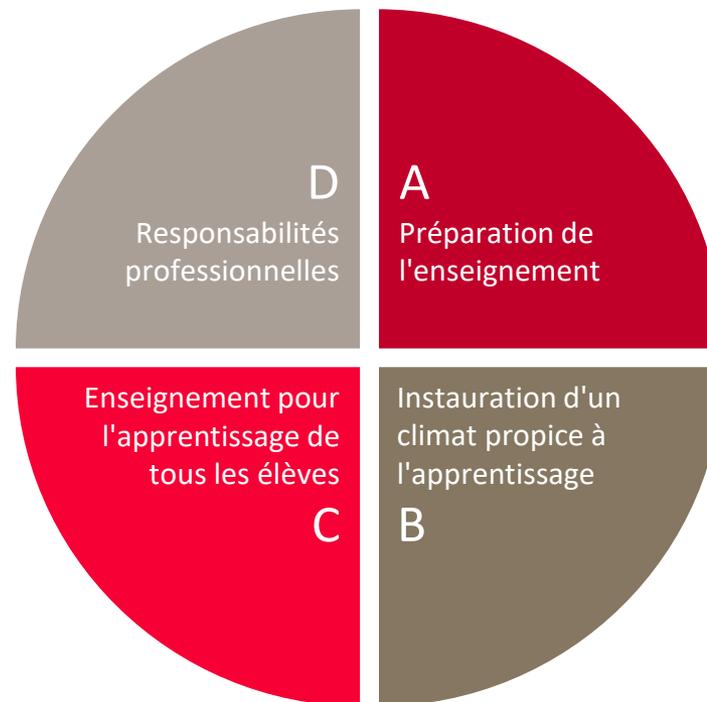
Partie 1 : préparation des conditions

Préparation des conditions

Cette étape est marquée par :

- un accord politique entre des représentants du ministère de l'Éducation et du syndicat des enseignants, pour bâtir un système d'évaluation des enseignants (-> issu de la négociation générale de 2000) ;
- le fonctionnement d'une commission technique tripartite composée de représentants du ministère de l'Éducation, du syndicat des enseignants et de l'association chilienne des municipalités ;
- une définition consensuelle et participative du « cadre pour un enseignement de qualité » ;
- une élaboration technique du système d'évaluation, de ses processus et de ses instruments ;
- une expérimentation du dispositif système dans trois municipalités volontaires.

Les compétences des enseignants comme marques de bonnes pratiques d'enseignement



Partie 2 : institutionnalisation du système d'évaluation

Institutionnalisation du système d'évaluation

Cette phase commence par une « consécration légale » du système d'évaluation des enseignants *via* la loi sur le statut de l'enseignement de 1991.

- Ce système d'évaluation s'institutionnalise progressivement et selon deux dimensions :
 - le **niveau d'enseignement** : sont d'abord concernés les enseignants des écoles primaires puis ceux des lycées et du pré-scolaire ;
 - les **disciplines** : sont d'abord concernées celles qui sont évaluées dans des évaluations standardisées.
- Chaque année, environ 10 000 enseignants sont évalués puis sont classés en quatre catégories. Cette classification des enseignants peut avoir des conséquences positives ou négatives sur leur carrière.

Pour qui et quand se fait l'évaluation ?

- Sont concernés tous les enseignants :
 - du secteur public ;
 - exerçant dans une école gérée par une municipalité ;
 - avec une expérience d'au moins un an.
- Une évaluation est faite tous les quatre ans (sauf pour les enseignants ayant eu une évaluation « insatisfaisante », qui seront réévalués l'année suivante).
- L'évaluation est pilotée et réalisée par le ministère de l'Éducation, avec le soutien des municipalités (*id est*, les employeurs des enseignants) et des universités (pour la mise en œuvre d'un tel système d'évaluation).

Quels sont les instruments de l'évaluation ?

- Les instruments sont quatre :
 - un **portfolio** : traces écrites de la planification et de la mise en œuvre d'une unité d'enseignement avec enregistrement vidéo d'une séance (60 %) ;
 - une **auto-évaluation** : saisie par l'enseignant sur ses propres pratiques professionnelles et pédagogiques (10 %) ;
 - une évaluation par un **autre enseignant** (20 %) ;
 - une évaluation du **chef d'établissement** (10 %).
- Tous ces instruments sont issus de travaux de recherches sur les « bonnes pratiques » d'enseignement.
- L'évaluation est pilotée et réalisée par le ministère de l'Éducation, avec le soutien des municipalités (*id est*, les employeurs des enseignants) et des universités (pour la mise en œuvre d'un tel système d'évaluation).

Classification des enseignants selon quatre catégories

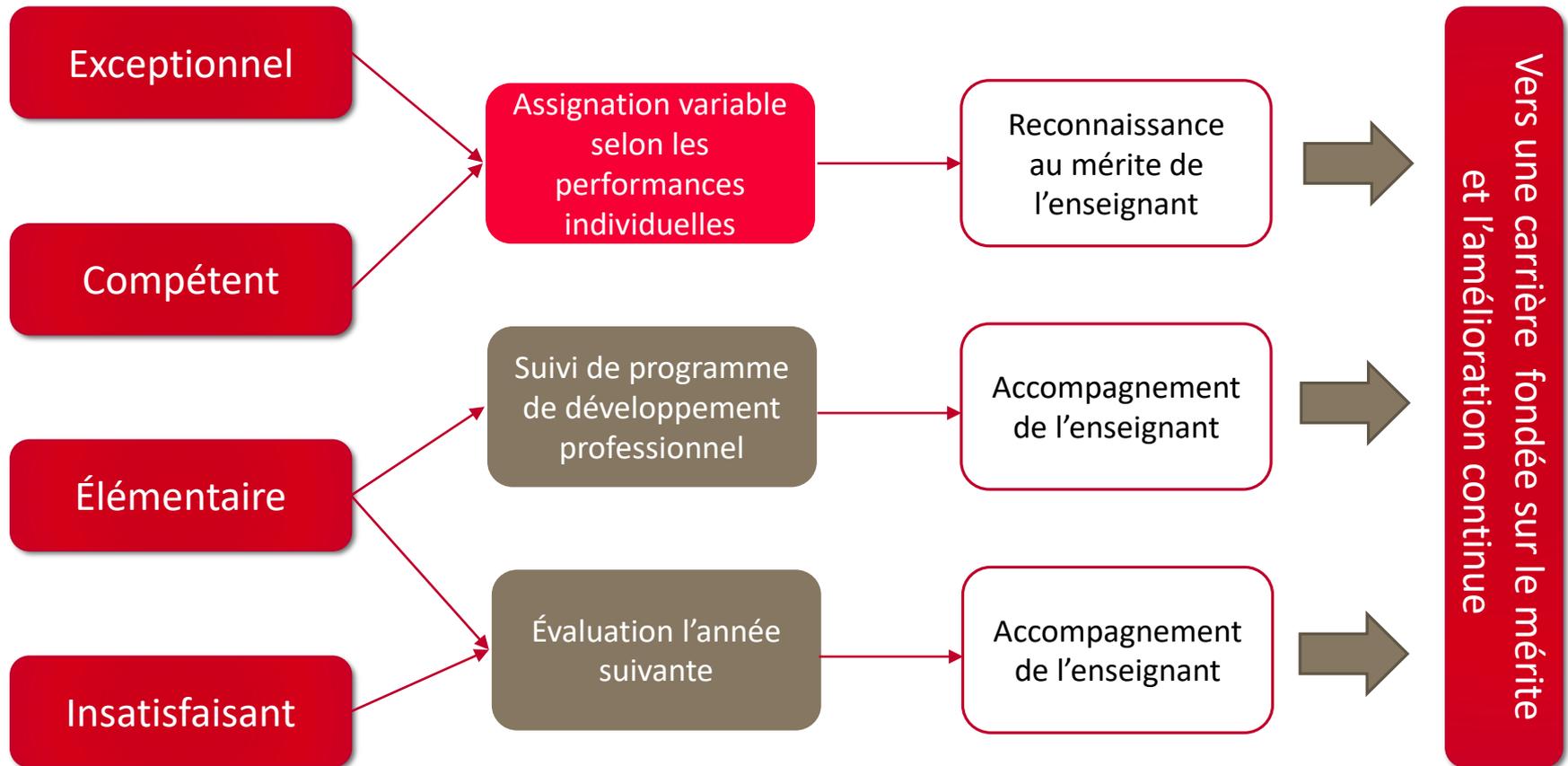
Exceptionnel : indique des compétences qui se démarquent clairement et positivement de celles des autres enseignants.

Compétent : compétences à la hauteur des attendus, sans que cela soit exceptionnel.

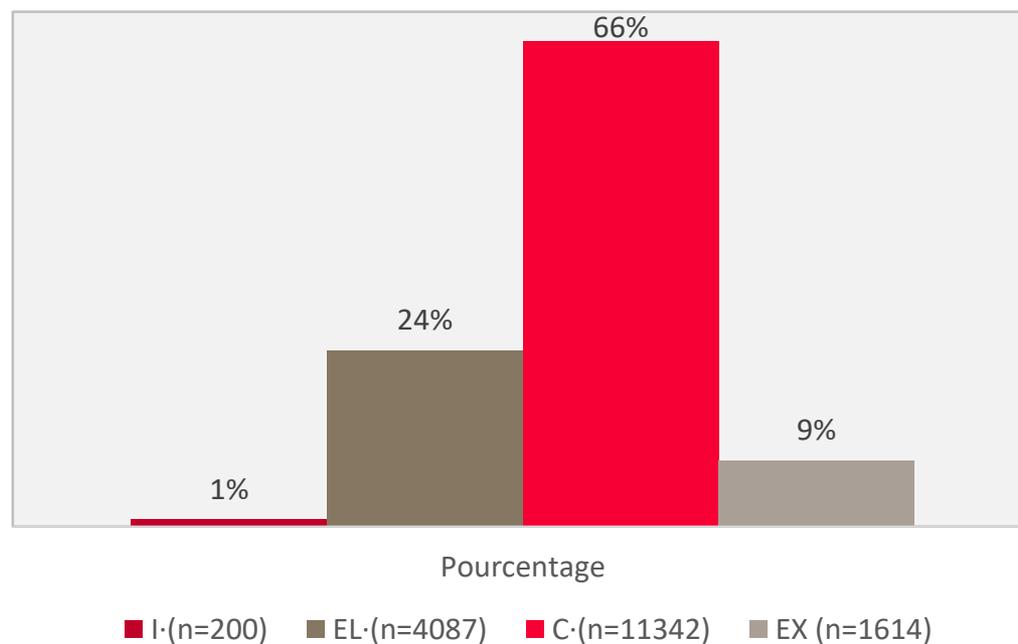
Élémentaire : répond aux compétences attendues. Sont observées des irrégularités occasionnelles. Des faiblesses ont été mises en lumière, mais ne sont pas estimées « graves » car occasionnelles.

Insatisfaisant : indique un niveau de compétences faible, qui affecte de manière significative l'enseignement.

Conséquences de l'évaluation

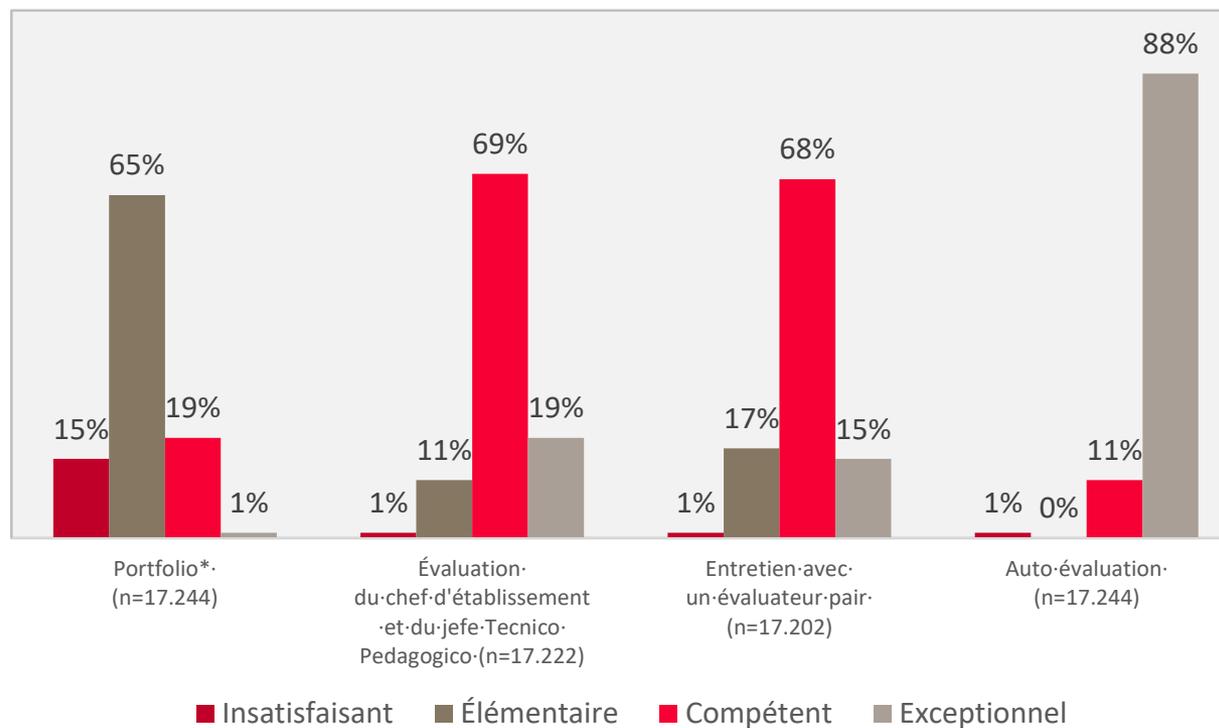


Distribution finale des niveaux de performance des 17 244 enseignants évalués en 2019



Source : MINEDUC, 2020

Résultats par instrument d'évaluation



Source : MINEDUC, 2020

Intégration de l'évaluation dans la nouvelle carrière professionnelle

- L'approbation en 2016 de la loi qui crée le système de développement professionnel des enseignants consacre un nouveau système de reconnaissance professionnelle.
- Cette loi, également connue sous le nom de loi sur la nouvelle carrière d'enseignant, organise la carrière enseignante en trois phases :
 - initiale
 - précoce
 - avancée

À ces trois phases, deux phases volontaires peuvent s'ajouter : expert I & expert II.
- Ce nouveau système implique le recours à des instruments d'évaluation des enseignants (tels que le portfolio).
- Sont évalués à la fois les enseignants des secteurs public et privé subventionné.

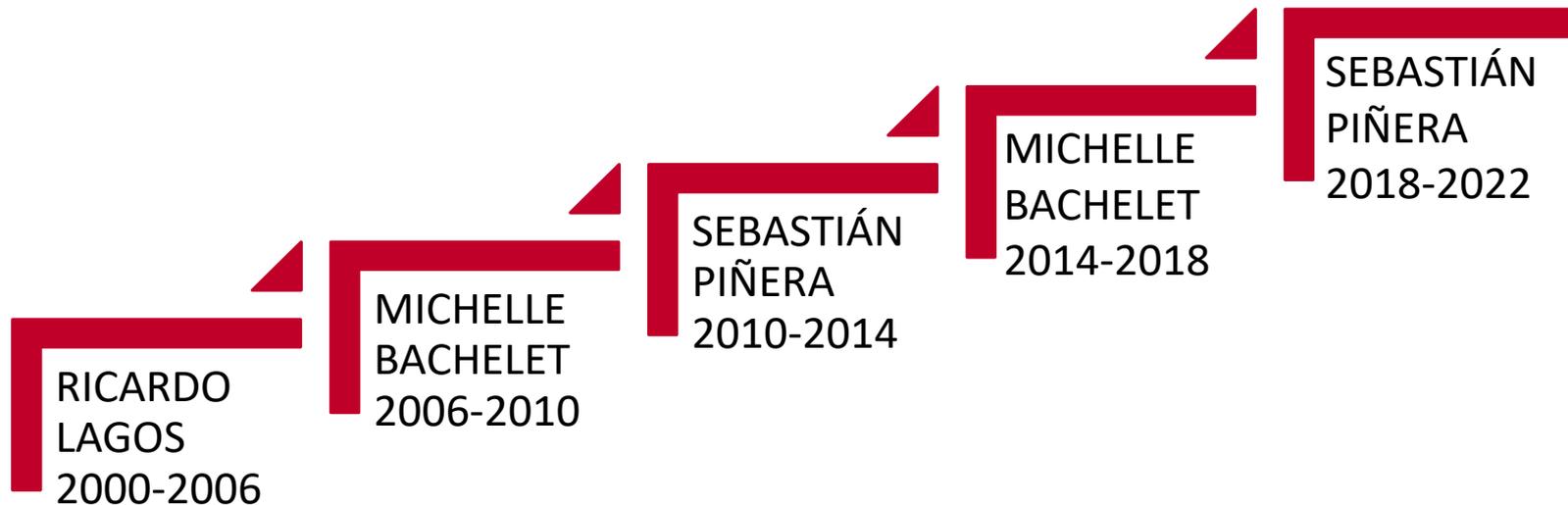
Partie 3 : quelles voies pour une politique durable ?

Études sur le système d'évaluation

Plusieurs recherches ont été menées sur ce système chilien d'évaluation des enseignants. En voici les principaux résultats :

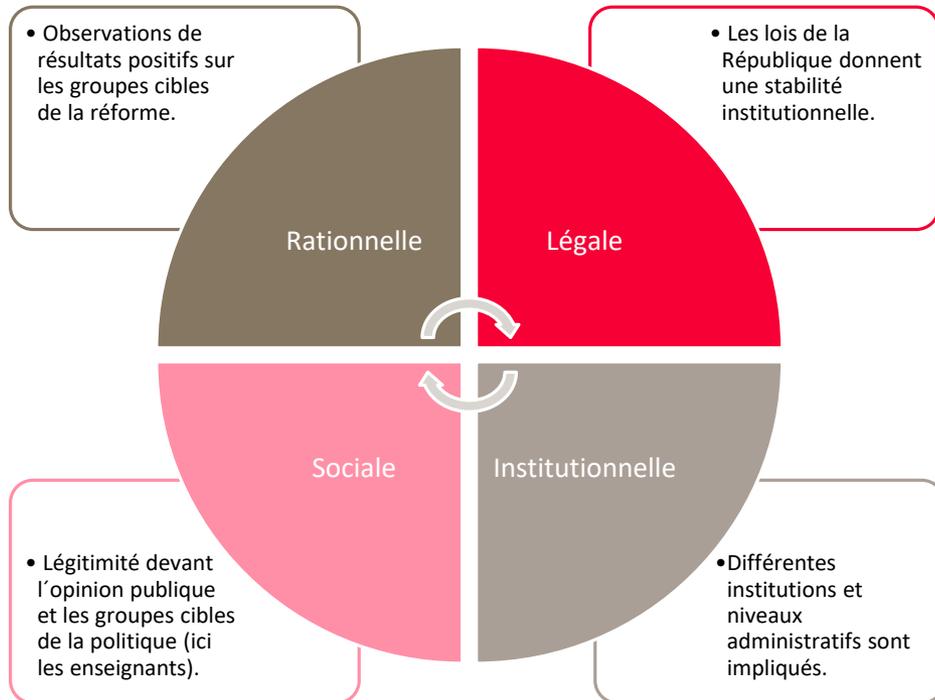
- les enseignants classés en catégories supérieures (exceptionnelle et compétente) obtiennent de meilleurs résultats relatifs à l'apprentissage de leurs élèves ;
- l'effet des enseignants bien classés sur les élèves est cumulatif avec leur parcours scolaire ;
- des corrélations entre des caractéristiques individuelles des enseignants et les résultats de leurs évaluations (âge et expérience professionnelle, type de formation initiale, croyances sur les attentes des élèves) mais également des liens avec certaines caractéristiques de l'établissement (concentration de ressources technologiques et concentration d'enseignants d'excellence) ;
- l'OCDE et la *World Bank* ont fait des évaluations positives de l'évolution du système chilien.

Un système d'évaluation des enseignants mis en place par différents gouvernements



Différentes voies pour la durabilité de ce système

L'évaluation des enseignants est une politique éducative complexe qui a été soutenue par différents acteurs pendant deux décennies. Quatre facteurs, associés aux différentes voies, permettent de comprendre sa durabilité.



Merci pour votre attention

JOSÉ WEINSTEIN